

Réf: DO /ALG.EST/SDT/DRA/ /2022

Alger le, 15/08/2022

A

**L'ENTREPRISE EIRCET MEGDOUD MOHAMED**

**Adresse : ROUTE WILLAYA N°26 LOC N°04 BENI AMRANE**

**Objet : A/S Mise En demeure 1er Avis**

Monsieur,

Par Contrat N° 12/2021 signée le 31/05/2021 ont vous a attribué l'exécution de travaux de MODERNISATION SR BDL CITE 224 LOGTS relevant du CMP BEK 02 SOUS ODS N° 278/2022

Nous avons constate que vous avez dépassé le délai de réalisation et les travaux sont pas encore achevé

Cette attitude nous cause un préjudice quant à la réalisation de nos projets, de ce fait nous ne pourrons tolérer ce genre de comportement pour cela, votre entreprise est mise en demeure.

En l'absence de réponse de votre part dans les huit jours de la date de réception du présent, je me verrai contraint de faire constater par huissier justice le non respect du marché et entamer les procédures réglementaires.

Directeur Opératinel  
des télécommunications  
Alger Est P/I  
Mr. SAHRAOUI Imad eddine

